



ASSOCIATION  
DES COMMUNES  
DE LA VEVEYSE

## **Assemblée des délégués du mercredi 24 novembre 2021 à 20h00 à l'Auberge de la Croix Fédérale, à St-Martin**

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée par M. le Président
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 septembre 2021 : approbation
4. Modification des statuts de l'ACV (adaptations MCH2) : adoption
5. Budgets 2022
  - a. Présentation
  - b. Rapport de la Commission financière
  - c. Approbation
6. Divers  
Point de situation de l'ACV, retour du groupe de travail -> présenté par Marc Fahrni

### **1. Ouverture de l'Assemblée par M. le Président**

---

**M. le Président** ouvre cette assemblée à 20h00 et procède aux salutations d'usage. Il remercie la commune de St-Martin pour l'accueil. En préambule, il félicite les personnes qui ont été élues/réélues au Grand Conseil, respectivement à la Préfecture. Il excuse M. le Préfet et adresse les cordiaux messages de la Préfecture.

Les personnes suivantes sont excusées :

- M. le Préfet, Mme Gabrielle Bourguet, M. Gaétan Emonet, M. Charles Ducrot, Mme Noémie Berthoud, M. Stéphane Dorthe, Mme Françoise Jolivet, Mme Rahel Preisig, M. Eliot Savoy, M. Cédric Perroud, Mme Christine Varone, M. Daniel Maillard, M. Daniel Figini, M. François Pilloud et M. Thierry Vial.

Toutes les communes sont représentées. Total des voix 38, majorité à 20 voix.

La parole est transmise à Gérard Buchs, syndic de St-Martin qui souhaite la bienvenue à St-Martin. Au vu de la situation sanitaire actuelle, il regrette ne pouvoir offrir le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

### **2. Nomination des scrutateurs**

---

Hans-Jörg Marti (Semsales) et Ursula Hugli (St-Martin) sont nommés scrutateurs pour la soirée.

### **3. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 septembre 2021 : approbation**

---

Le procès-verbal a été transmis aux délégués avec la convocation. Il est accepté à l'unanimité, sans remarque et avec remerciements à son auteur.



ASSOCIATION  
DES COMMUNES  
DE LA VEVEYSE

#### 4. Modification des statuts de l'ACV (adaptations MCH2) : adoption

---

En plus des modifications adressées avec la convocation, la Commune de Châtel-St-Denis a fait les quelques propositions supplémentaires suivantes liées également à MCH2, à savoir :

##### Art. 8 Attributions

L'Assemblée des délégués :

Ancien : *let. d* : décide du budget et approuve les comptes et **le rapport de gestion**

Nouveau : *let. d* : décide du budget, approuve les comptes et **prend acte du rapport de gestion**

##### Art. 20 Organe de révision et attribution

Ancien : *al. 1* : L'Assemblée des délégués, **sur proposition du Bureau de la Conférence des Syndics**, désigne l'organe de révision et fixe la durée de son mandat, **sous réserve de l'article 98 alinéa 2 LCo.**

Nouveau : *al. 1* : L'Assemblée des délégués, **sur la proposition de la Commission financière (l'art. 57 LFCo al. 1)**, désigne l'organe de révision et fixe la durée de son mandat.

Ancien : *al. 2* : L'organe de révision vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la LCo **et du RELCo.**

Nouveau : *al. 2* : L'organe de révision vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la LCo.

##### Art. 30 Remboursements des emprunts et coûts de la dette

Ancien : *al. 2* : Le remboursement des emprunts est réalisé conformément aux dispositions des **articles 52 et 53 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes.**

Nouveau : *al. 2* : Le remboursement des emprunts est réalisé conformément **à la législation en vigueur.**

De plus quelques petites coquilles orthographiques sont signalées.

#### Questions

Pas de question

La modification des statuts de l'ACV (modifications MCH 2) est approuvée à l'unanimité.

#### 5. Budgets 2022

---

##### a. Présentation

La parole est donnée à Joseph Aeby qui transmet ses salutations de la RGV et procède à la lecture des budgets 2022. Tous les documents ont été adressés avec la convocation.



ASSOCIATION  
DES COMMUNES  
DE LA VEVEYSE

Il donne quelques compléments d'information sur les comptes de résultats dont voici les principaux :

- Les délégués des communes seront rétribués par l'ACV à partir de 2022.
- L'engagement officiel de Nathalie Fragnière à 50% dès le 1<sup>er</sup> mars 2022.
- L'engagement de personnel en plus dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'année.
- Des prestations pour un soutien juridique. Les moyens juridiques de la Préfecture sont limités. Il est important de proposer un prestataire vers lequel les communes peuvent se retourner.
- La participation des communes s'élève à 772 200 francs
- L'exercice prévoit un excédent de charge de 5000 francs.

Pour le compte des investissements :

- Le report du solde pour la 2<sup>ème</sup> partie du PDR pour 260 000 francs.
- Aucun amortissement budgété.

#### **b. Rapport de la Commission financière**

La parole est donnée à Nicole Tille pour la lecture du rapport de la Commission financière. Ce dernier a été distribué aux communes quelques jours avant cette séance.

#### **Questions**

**Robert Savoy** prend la parole pour la Commune d'Attalens qui préavise favorablement le budget 2022 mais demande une clarification sous le point 0220.3132.10 *Honoraires pour assistance juridique*. La commune d'Attalens est favorable au budget de 50 000 francs qui permettra à l'ACV d'apporter un soutien juridique aux communes néanmoins elle aimerait savoir si le juriste sera spécialisé dans un domaine spécifique, par exemple l'aménagement du territoire.

**Marc Fahrni** précise qu'il n'est pas prévu d'engager une personne mais de confier des mandats suivant les domaines concernés.

**M. le Président** précise qu'EspaceSuisse informe, conseille et soutient les communes et peut offrir aussi un avis juridique occasionnel.

#### **c. Approbation**

Les budgets 2022 sont approuvés à l'unanimité.

## **6. Divers**

---

Point de situation de l'ACV, retour du groupe de travail, la parole est donnée à **Marc Fahrni**.

Il présente la situation actuelle, rappelle l'organigramme avec l'assemblée des délégués, la Conférence des Syndics et les différents domaines.

Pour le développement futur :

- Modification des statuts et des buts de l'ACV. 2<sup>ème</sup> semestre 2022, l'ACV détient les statuts et la gouvernance qui lui permettent de remplir l'ensemble de ses missions stratégiques et opérationnelles.



ASSOCIATION  
DES COMMUNES  
DE LA VEVEYSE

**Gérard Buchs** remercie le groupe de travail ainsi que la RGV pour tout le travail effectué jusqu'à ce jour. 2022 sera l'année de transition. On ne quitte pas la RGV mais la Veveyse s'émancipe pour mettre en place sa propre association.

### Questions

**Robert Savoy** estime que la communication doit être améliorée notamment avec les conseillers généraux et propose d'établir une feuille de route.

**M. le Président** propose d'éventuellement créer une « newsletter » pour mieux communiquer et gagner en efficacité. Les futurs investissements sur le CO ou le RSSV seront clarifiés au printemps prochain avec les comptes.

**Gérard Buchs** dit que l'ACV est très attentive à la transmission des documents. Les administrations communales reçoivent toutes les informations et ces dernières doivent aussi penser à les transmettre aux conseillers généraux.

**M. le Président** termine en souhaitant une bonne fin de soirée à toutes et à tous et regrette de ne pouvoir offrir le verre de l'amitié. La séance est levée à 21h10.

Nathalie Fragnière  
Secrétaire

Rolf Scheuner  
Président

Châtel-St-Denis, le 16 mars 2022